



Politique d'aide financière

Qu'est-ce que la défavorisation ?

La défavorisation est « un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes par rapport à un ensemble auquel ils appartiennent, soit une communauté locale, une région ou une nation² » (Townsend 1987). La défavorisation peut être matérielle ou sociale et elle se présente sous différents visages. Qu'elle soit liée à des conditions sociales, culturelles ou économiques difficiles, elle résulte d'un ensemble de facteurs en interaction qui peuvent avoir des conséquences négatives sur la famille et sur l'enfant, augmentant les risques d'échec scolaire et les difficultés d'ordre social ou comportemental, qui à leur tour augmentent les risques de décrochage et les problèmes d'intégration des jeunes.

Parmi les conséquences négatives sur la famille, le sentiment d'insécurité ou d'impuissance, la perte des espoirs de changer ses conditions de vie, les problèmes de santé et la transformation des attitudes et des comportements ne sont là que quelques-unes des raisons qui mènent à l'isolement social. La défavorisation peut être une situation transitoire, occasionnelle, temporaire, récurrente, de longue durée ou persistante, selon le contexte et les conditions qui la caractérisent. On peut l'observer en milieu urbain, semi-urbain ou rural.

La Fondation des Camps Odyssee (FCO)

La Fondation a comme mission de contribuer à l'éducation de la jeunesse québécoise en permettant à des jeunes de 4 à 17 ans de vivre des expériences propices au dépassement de soi, au développement de l'autonomie et à l'acquisition d'habiletés en matière de leadership. Pour plusieurs de ces jeunes, il s'agit d'un appui contributeur à un avenir digne de leurs plus hautes aspirations. Pour ce faire, la Fondation intervient, notamment, en facilitant l'accès aux camps à des jeunes ayant des besoins particuliers.

L'accessibilité à des séjours pour les jeunes ayant des besoins particuliers

Depuis sa création, la Fondation est soucieuse de faire vivre l'expérience des Camps Odyssee à des jeunes ayant des besoins particuliers. Elle soutient donc des familles plus démunies, des groupes scolaires ou communautaires, des organismes du réseau de la santé et des services sociaux, de même que des organismes caritatifs dans le financement de séjours. Par ailleurs, elle s'assure que les services et l'environnement des camps prennent en compte les spécificités des jeunes soutenus par la Fondation notamment ceux vivant avec un diabète, un trouble du comportement, une déficience intellectuelle, une mobilité réduite ou un trouble de la vue.

Qui est admissible au financement d'un séjour en camps Odyssee ?

Les jeunes et les groupes admissibles au financement d'un séjour en Camps Odyssee sont les suivants :

1. Les jeunes de 4 à 17 ans vivant dans une famille à faible revenu, dont les parents du jeune ou les tuteurs de ce dernier sont résidents permanents du Québec.
2. Les jeunes de 4 à 17 ans, vivant dans une famille à faible revenu référés par un intervenant.
3. Les groupes scolaires d'un établissement d'enseignement reconnu par le MELS, selon l'indice de milieu socio-économique (IMSE) de leur école.
4. Les groupes provenant d'un organisme québécois d'aide aux jeunes de milieux défavorisés.
5. Les jeunes vivants une situation de vulnérabilité.

L'IMSE est fourni par le MELS à l'adresse :

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/indices-de-defavorisation/>

Critères de financement

La Fondation permet d'acquitter quels frais ?

La Fondation permet d'acquitter les frais d'inscription à un **camp Odyssee** et/ou les frais d'accompagnement d'un jeune ayant des besoins particuliers.

La Fondation permet d'acquitter en tout ou en partie les des frais d'un séjour. Compte tenu du grand nombre de demandes reçues annuellement par la Fondation versus ses revenus limités, il est requis que les parents, les écoles, les CLSC ou d'autres organismes apportent leur contribution financière. Cela permet ainsi à la Fondation de répondre à un plus grand nombre de demandes.

Peut-on obtenir des fonds pour plus d'un enfant par famille?

Oui, une famille peut faire une demande de fonds pour plus d'un enfant. Un formulaire d'aide financière doit être complété et signé pour chacun des enfants. Le comité de la Fondation des Camps Odyssee se réserve le droit d'annuler tout formulaire qui n'est pas conforme.

Peut-on obtenir des fonds pour plus d'un groupe par établissement ou organisme ?

Oui, il est possible de faire une demande de don pour plus d'un groupe d'un même établissement scolaire ou d'un même organisme. Une seule demande par année, par groupe, est admissible. Un formulaire d'aide financière doit être complété et signé pour chacun des groupes. Le comité de la Fondation des Camps Odyssee se réserve le droit d'annuler tout formulaire qui n'est pas conforme.

À quel moment de l'année puis-je faire une demande de financement ?

- Pour les séjours en camp d'été : du 15 janvier au 30 avril de chaque année.
- Pour les séjours plein air en groupe : en tout temps.

Quels sont les délais de réponse à une demande d'aide financière ?

À la suite de la réception d'une demande d'aide financière, le comité d'intervenants de la Fondation rendra une réponse dans un délai maximum de huit semaines.

Comment obtenir une aide financière ?

Pour obtenir une aide financière de la Fondation **POUR UN JEUNE**, il faut qu'une demande soit adressée :

- Par un intervenant d'une école, d'un CLSC, d'un centre jeunesse ou d'un organisme d'aide, au nom d'un jeune demeurant dans la province de Québec.

ou

- Par le parent ou le tuteur du jeune, et joindre une preuve de revenu (ceci en toute confidentialité) à la demande. Pour être admissible, le revenu avant impôt doit être inférieur au seuil indiqué sur le tableau ci-dessous.

1 personne 25 013\$

2 personnes 35 373\$

3 personnes 43 325\$

4 personnes 50 026\$

5 personnes 55 932\$

6 personnes 61 269\$

7 personnes 66 179\$

8 personnes 70 747\$

Exemples de documents à fournir comme preuve de revenu familial :

- *l'avis sur le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants du Régime de rentes du Québec;*
- *l'avis de cotisation (T-451) délivré par l'Agence du revenu du Canada;*
- *l'avis de cotisation (TPF-98) délivré par le ministère du Revenu du Québec;*
- *le carnet de réclamation remis à un adulte ou à une famille prestataire de l'aide financière de dernier recours du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.*

Pour obtenir une aide financière de la Fondation **POUR UN GROUPE**, il faut qu'une demande soit adressée par une personne responsable de votre établissement ou de votre organisme.

Formulaire d'aide financière

Il est important de compléter le formulaire correspondant à votre situation. Ces formulaires sont disponibles en ligne ou sur demande à la Fondation des Camps Odyssee au numéro 418-781-0670.

1. Formulaire pour un intervenant d'un organisme d'aide qui réfère un jeune
2. Formulaire pour un parent ou un tuteur qui veut inscrire un jeune
3. Formulaire pour un établissement scolaire

Une fois complété, acheminez-le ou les formulaires avec les autres pièces justificatives exigées, par courriel à info@fondationcampsodysee.com, par télécopieur au numéro 418-529-1155 ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Fondation des Camps Odyssee
A/S Annie Renaud
220-4500, Boulevard Henri-Bourassa
Québec (Québec) G1H 3A5

Évaluation des demandes

Les demandes de financement sont analysées par un comité formé d'intervenants de la Fondation et de personnes collaborant à ses activités. Chaque demande est évaluée selon les critères définis dans une grille d'analyse. Les demandes sont acceptées en considération des fonds disponibles à la Fondation.

TRÈS IMPORTANT : Aucuns frais, autres que les frais de séjours et/ou d'accompagnement, engagés par les parents, les tuteurs, les établissements scolaires ou les organismes ne seront remboursés par la Fondation. Toute dépense qui fera l'objet d'une demande d'aide à la Fondation doit être préalablement approuvée par celle-ci.

Politique de confidentialité

Seule la **Fondation** des Camps Odyssee a l'information sur la situation personnelle des personnes. La Fondation respecte la confidentialité des renseignements qui lui sont fournis ; ils ne seront divulgués à aucun tiers, à moins que la Fondation n'ait obtenu le consentement des parents ou de ses tuteurs ou qu'elle n'ait démontré que lesdits renseignements sont nécessaires à la fréquentation du jeune au camp.

Renseignements

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec **Annie Renaud**, responsable du programme, au 418-781-0670.

Les camps Odyssee

Cliquez sur les logos pour en apprendre davantage sur notre organisation

